

A.R. 28.6.2009 M.B. 17.7.2009
A.R. 18.3.2009 M.B. 30.7.2009
En vigueur 1.9.2009

■ [Modifier](#)

■ [Insérer](#)

■ [Enlever](#)

Article 35 – IMPLANTS

§ 1^{er}. Sont considérés comme relevant de la compétence des fournisseurs d'implants (U) :

...

H. CHIRURGIE VASCULAIRE :

Catégorie 2

...

A.R. 28.6.2009 M.B. 17.7.2009 pag. 49792
683616 683620 Ensemble du matériel de dilatation et du (des) stent(s) utilisés lors de la revascularisation des membres inférieurs, niveau aorto-iliaque, fémoral, (infra) poplité U 1650

La prestation 683616-683620 n'est pas cumulable avec les prestations [715595-715606](#), [715610-715621](#), [715632-715643](#), [715654-715665](#), 683734-683745, 683756-683760 et 683631-683642.

683631 683642 Ensemble du matériel de dilatation et du (des) stent(s) utilisés lors de la revascularisation des vaisseaux rénaux, mesentériques et supra-aortiques, à l'exception des vaisseaux carotidiens U 1650

La prestation 683631-683642 n'est pas cumulable avec les prestations [715595-715606](#), [715610-715621](#), [715632-715643](#), [715654-715665](#), 683734-683745, 683616-683620 et 683756-683760.

683653 683664 Ensemble du matériel de dilatation et du (des) stent(s) utilisés lors de la revascularisation d'une artère controlatérale ou d'un autre axe anatomique, à l'exception des vaisseaux carotidiens U 1200

La prestation 683653-683664 n'est pas cumulable avec les prestations 683771-683782 [et 715632-715643](#).

...

715595 715606 Ensemble du matériel de dilatation et du (des) tuteur(s) couvert(s) utilisés lors de la revascularisation des membres inférieurs, niveau aorto-iliaque, fémoral, (infra) poplité U 2400

La prestation 715595-715606 n'est pas cumulable avec les prestations 715610-715621, 715654-715665, 683616-683620, 683631-683642, 683734-683745 et 683756-683760.

715610 715621 Ensemble du matériel de dilatation et du (des) tuteur(s) couvert(s) utilisés lors de la revascularisation des vaisseaux rénaux, mesentériques et supra-aortiques, à l'exception des vaisseaux carotidiens U 2400

La prestation 715610-715621 n'est pas cumulable avec les prestations 715595-715606, 715654-715665, 683616-683620, 683631-683642, 683734-683745 et 683756-683760.

715632 715643 Ensemble du matériel de dilatation et du (des) tuteur(s) couvert(s) utilisés lors de la revascularisation d'une artère controlatérale ou d'un autre axe anatomique, à l'exception des vaisseaux carotidiens U 1950

La prestation 715632-715643 n'est pas cumulable avec les prestations 683616-683620, 683631-683642, 683771-683782 et 683653-683664.

A.R. 18.3.2009 M.B. 30.7.2009 pag. 51410

634012 634023 Endoprothèses
Endoprothèse de la bifurcation avec segment contralatéral, utilisée dans le cadre de la prestation 589595-589606 U 5225
(le remboursement couvre le tuteur de bifurcation, le segment contralatéral ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)

634034 634045 Endoprothèse de la bifurcation avec segment contralatéral et extensions iliaques et/ou aortiques, utilisée dans le cadre de la prestation 589595-589606 U 6840
(le remboursement couvre le tuteur de bifurcation, le segment contralatéral, les extensions iliaques et/ou aortiques, quel que soit leur nombre, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)

634056 634060 Endoprothèse aorto-iliaque ipsilatérale avec ou sans bouchon d'occlusion, utilisée dans le cadre de la prestation 589595-589606 U 4640
(le remboursement couvre l'endoprothèse aorto-iliaque ipsilatérale, le bouchon d'occlusion s'il a été implanté, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)

634071 634082 Endoprothèse aorto-iliaque ipsilatérale avec ou sans bouchon d'occlusion et extensions iliaques et/ou aortiques, utilisée dans le cadre de la prestation 589595-589606 U 6065
(le remboursement couvre l'endoprothèse aorto-iliaque ipsilatérale, le bouchon d'occlusion s'il a été implanté, les extensions iliaques et/ou aortiques, quel que soit leur nombre, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)

<u>634093</u>	<u>634104</u>	<u>Prothèse aortique abdominale droite, utilisée dans le cadre de la prestation 589595-589606</u>	<u>U 2945</u>
		<u>(le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)</u>	
<u>634115</u>	<u>634126</u>	<u>Une prothèse aortique thoracique droite : 15 cm ou plus, utilisée dans le cadre de la prestation 589632-589643</u>	<u>U 6650</u>
		<u>(le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)</u>	
<u>634130</u>	<u>634141</u>	<u>Prothèse aortique thoracique droite : 15 cm ou plus et prothèse aortique thoracique droite : moins de 15 cm, utilisées dans le cadre de la prestation 589632-589643</u>	<u>U 9500</u>
		<u>(le remboursement couvre les prothèses, ainsi que tous les accessoires pour le placement des prothèses)</u>	
<u>634152</u>	<u>634163</u>	<u>Une prothèse aortique thoracique droite : moins de 15 cm, utilisée dans le cadre de la prestation 589632-589643</u>	<u>U 4750</u>
		<u>(le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèses)</u>	
<u>634174</u>	<u>634185</u>	<u>Deux prothèses aortiques thoraciques droites : moins de 15 cm, utilisées dans le cadre de la prestation 589632-589643</u>	<u>U 7600</u>
		<u>(le remboursement couvre les prothèses, ainsi que tous les accessoires pour le placement des prothèses)</u>	
<u>634196</u>	<u>634200</u>	<u>Trois prothèses aortiques thoraciques droites : moins de 15 cm, utilisées dans le cadre de la prestation 589632-589643</u>	<u>U 9500</u>
		<u>(le remboursement couvre les prothèses, ainsi que tous les accessoires pour le placement des prothèses)</u>	
<u>634211</u>	<u>634222</u>	<u>Deux prothèses aortiques thoraciques droites : 15 cm ou plus, utilisées dans le cadre de la prestation 589632-589643</u>	<u>9500</u>
		<u>(le remboursement couvre les prothèses, ainsi que tous les accessoires pour le placement des prothèses)</u>	
<u>634233</u>	<u>634244</u>	<u>Endoprothèse iliaque droite, utilisée dans le cadre de la prestation 589610-589621</u>	<u>U 1600</u>
		<u>(le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)</u>	
<u>634255</u>	<u>634266</u>	<u>Endoprothèse servant d'extension au niveau de l'artère iliaque pour le traitement d'un 'endoleak' persistant à une endoprothèse aortique, utilisée dans le cadre de la prestation 589654-589665</u>	<u>U 1600</u>
		<u>(le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)</u>	
<u>634270</u>	<u>634281</u>	<u>Endoprothèse servant d'extension au niveau de l'aorte abdominale pour le traitement d'un 'endoleak' persistant à une endoprothèse aortique, utilisée dans le cadre de la prestation 589654-589665</u>	<u>U 1425</u>
		<u>(le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)</u>	

634292 634303 Une prothèse aortique thoracique droite : moins de 15 cm, utilisée dans le cadre de la prestation 589654-589665 U 4750 (le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)

634314 634325 Endoprothèse iliaque droite, utilisée dans le cadre de la prestation 589654-589665 U 1600 (le remboursement couvre la prothèse, ainsi que tous les accessoires pour le placement de la prothèse)

§ 13ter A.R. 28.6.2009 M.B. 17.7.2009 pag. 49792 **et**
§ 13quater A.R. 18.3.2009 M.B. 30.7.2009 pag. 51410 **sont insérés**

§ 16. Les dispositions relatives aux prestations suivantes sont d'application:

...

H. Chirurgie vasculaire:

Catégorie 2:

...

Tuteur(s) et matériel de dilatation:

683616 - 683620, 683631 - 683642, 683653 – 683664, 683675 - 683686, 685311 - 685322, 687875 - 687886.

A.R. 28.6.2009 M.B. 17.7.2009 pag. 49792

715595-715606, 715610-715621, 715632-715643

...

A.R. 18.3.2009 M.B. 30.7.2009 pag. 51410

Endoprothèses :

634012-634023, 634034-634045, 634056-634060, 634071-634082, 634093-634104, 634115-634126, 634130-634141, 634152-634163, 634174-634185, 634196-634200, 634211-634222, 634233-634244, 634255-634266, 634270-634281, 634292-634303, 634314-634325

§ 18. a) Pour les prestations suivantes, l'intervention doit être considérée comme un forfait:

...

H. Chirurgie vasculaire:

...

Tuteur(s) et matériel de dilatation:

683616 - 683620, 683631 - 683642, 683653 – 683664, 683675 - 683686, 685311 - 685322, 687875 - 687886.

A.R. 28.6.2009 M.B. 17.7.2009 pag. 49792

715595-715606, 715610-715621, 715632-715643

...

A.R. 18.3.2009 M.B. 30.7.2009 pag. 51410

Endoprothèses :

634012-634023, 634034-634045, 634056-634060, 634071-634082,
634093-634104, 634115-634126, 634130-634141, 634152-634163,
634174-634185, 634196-634200, 634211-634222, 634233-634244,
634255-634266, 634270-634281, 634292-634303, 634314-634325

...

b) Une liste, telle que définie § 3, III, 1, d) , est prévue pour les prestations suivantes:

...

H.Chirurgie vasculaire :

Tuteur(s) coronaire(s) :

687875 - 687886

Endoprothèses :

634012-634023, 634034-634045, 634056-634060, 634071-634082,
634093-634104, 634115-634126, 634130-634141, 634152-634163,
634174-634185, 634196-634200, 634211-634222, 634233-634244,
634255-634266, 634270-634281, 634292-634303, 634314-634325